

Note synthétique de présentation du compte administratif du CCAS "Exercice 2021"

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget du CCAS est mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent son adoption. Il est déposé et consultable au CCAS, en s'adressant à l'accueil de la mairie.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	CHAPITRES	RÉALISÉ	
DEPENSES	011 Charges à caractère général	10 644,00 €	
	012 Charges de personnel	119 862,95 €	
	65 Autres charges de gestion courante	3 637,01 €	
	042 Opérations d'ordre entre section	3 910,45 €	
	TOTAL DES DEPENSES		138 054,41 €
RECETTES	013 Atténuation de charges	22 553,26 €	
	70 Produits des services	0,00 €	
	74 Dotations et participations (1)	125 000,00 €	
	75 Autres produits de gestion courante	4 446,14 €	
	77 Produits exceptionnels	544,11 €	
	RECETTES DE L'EXERCICE		152 543,51 €
	002 Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2020	7 665,62 €	
	TOTAL DES RECETTES		160 209,13 €
RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE		22 154,72 €	

(1) La principale recette du budget du CCAS est la subvention d'équilibre versée par la commune et dont le montant s'élève en 2020 à 125 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	CHAPITRES	RÉALISÉ	
DEPENSES	Opérations d'équipement	431,96 €	
	040 Opérations d'ordre transferts entre sections	429,65 €	
	TOTAL DES DEPENSES		861,61 €
RECETTES	40 Dotations et participations (1)	3 910,45 €	
	RECETTES DE L'EXERCICE		3 910,45 €
	002 Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2020	21 273,75 €	
	TOTAL DES RECETTES		25 184,20 €
RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE		24 322,59 €	

Le Président du CCAS,
Benoît BARANGER



